

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 26 JUIN 2008**

Le Conseil des Ministres hebdomadaire présidé par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, s'est tenu ce jeudi 26 juin 2008 de 12 heures 20 Minutes à 13 heures 30 minutes, au Palais de la Présidence de la République.

La séance de ce jour a examiné un projet de décret relatif à la réorganisation du Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le Développement de la Culture du Palmier à huile.

Le Conseil des Ministres a par ailleurs entendu deux communications, l'une sur la fortification des aliments en Côte d'Ivoire et l'autre portant compte rendu du séminaire ayant réuni les jeunes des partis et formations politiques les 22 et 23 février 2008 à Grand-Bassam.

Mesures Générales

1- Au titre du Ministère de l'Agriculture

Après examen et adoption de textes majeurs sur le riz et le coton, le Conseil des Ministres a examiné un projet de décret portant réorganisation du Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le Développement de la Culture du Palmier à huile (FER-PALMIER).

Tenant compte du nouveau contexte post-privation des unités agro-industrielles et de la libéralisation du secteur du palmier à huile, le Conseil des ministres a examiné un projet de décret du Ministre de l'Agriculture proposant la correction des dysfonctionnements dans l'administration du FER-PALMIER.

Ainsi, il a été préconisé la création d'une structure paritaire à travers un conseil de gestion où siègeront l'Etat, les planteurs et les usiniers de première et de deuxième transformation.

Au titre des missions, le projet de décret insiste sur le financement de la filière en général, et en particulier sur la replantation, la gestion de la dette publique du secteur palmier, la collecte et la répartition des prélèvements financiers.

Le Conseil des Ministres entendu, le Président de la République a signé le décret portant réorganisation du Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le Développement de la Culture du Palmier à huile (FER-PALMIER).

2- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Sur présentation du Ministre en charge de ce département, le Conseil des Ministres a approuvé la fortification en cours des aliments en Côte d'Ivoire.

Le Président de la République a salué l'implication des industriels et des partenaires sociaux dans ce processus et en a profité pour demander au Gouvernement de faire un état des lieux de la nutrition, notamment infantile en Côte d'Ivoire.

3- Au titre du Ministère de la jeunesse, du Sport et des Loisirs

Le Conseil a entendu une communication relative au compte rendu du séminaire organisé en collaboration avec les Services du Premier Ministre, à l'attention des jeunes des partis et formations politiques de Côte d'Ivoire.

Ce séminaire qui s'est déroulé les 22 et 23 février 2008 à Grand-Bassam autour du thème : « **Place et rôle des jeunes de Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou** », a permis :

- La création d'actions de concertation permanente de la jeunesse avec un règlement intérieur ;
- L'adoption d'un code de bonne conduite ;
- L'adoption d'un plan d'actions.

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, et avant de lever la séance, le Président de la République, tout en saluant les procédures judiciaires en cours dans les filières café-cacao et les mesures prises dans la lutte contre le racket, a instruit le Premier Ministre à l'effet de proposer dans les meilleurs délais, les mesures de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.

Le Président de la République a également instruit le Gouvernement de proposer des solutions diligentes pour combattre la fraude aux concours professionnels organisés par l'Etat Ivoirien.

Le Président de la République a enfin informé le Gouvernement, de sa participation prochaine au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, le 30 juin à Sharm El Scheikh en Egypte.

Amadou KONE
Ministre de l'Intégration Africaine
Porte-parole du Gouvernement



Centre d'Information et de
Communication Gouvernementale

Immeuble Front Lagunaire, Esc. A, 1^{er} étage, Plateau - 01 B.P. 12 243 Abidjan 01 - Tél. ; (225) 20 31 28 28 - Fax : (225) 20 33 29 59
info@cicg.gouv.ci - www.gouv.ci